

L'action civile

PREMIÈRE PARTIE : LE RENFORCEMENT DES CARACTÈRES GÉNÉRIQUES DE L'ACTION CIVILE

TITRE I - L'ÉTABLISSEMENT DU CARACTÈRE UNIVERSEL DE L'ACTION CIVILE

Chapitre I - L'abandon de la conception restrictive du dommage réparable par l'action civile

Chapitre II - L'assouplissement de la conception restrictive de la notion de sujet de l'action civile

TITRE II - L'ÉVICTION DU CARACTÈRE VINDICATIF DE L'ACTION CIVILE PAR SON CARACTÈRE PATRIMONIAL

Chapitre I - La réparation, objet premier de l'action civile

Chapitre II - La sanction, objet discuté de l'action civile

DEUXIÈME PARTIE : L'AFFAIBLISSEMENT DES CARACTÈRES SPÉCIFIQUES DE L'ACTION CIVILE

TITRE I - L'ALTÉRATION DU CARACTÈRE INFRACTIONNEL DU FONDEMENT DE L'ACTION CIVILE

Chapitre I - Le recul de l'infraction comme fondement de l'action civile

Chapitre II - L'émergence de la faute civile comme fondement de l'action civile

TITRE II - L'ATTÉNUATION DU CARACTÈRE ACCESSOIRE DE L'ACTION CIVILE

Chapitre I - L'indépendance établie de l'action civile dans son exercice

Chapitre II - L'indépendance renforcée de l'action civile dans son jugement